

# Revue mi-annuelle

PNUD-Maroc, 2014



# **PROJET CB2**

# INTÉGRATION DES ASPECTS DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL DANS LE PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DE SUIVI DE L'INITIATIVE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN AU MAROC

**ROYAUME DU MAROC** 



Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement , chargé de l'Environnement **ROYAUME DU MAROC** 





Ministère de l'Intérieur

# Plan de la présentation



- 1. Introduction
- 2. Bref aperçu du Projet
- 3. Résultats 2014
- 4. Changements
- 5. Gestion des Risques
- 6. Gestion des connaissances
- 7. Recommandations et conclusions

### 1. Introduction



- Contexte
- La constitution de 2011 consacre par nombre de ses dispositions les questions de gouvernance locale, de participation citoyenne, d'environnement et de développement durable.
- La loi cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et du développement
   Durable qui devient le cadre de référence pour le développement de tout projet de territoire
- Le projet de régionalisation avancée et le Programme "La commune à l'horizon 2015" qui ambitionne de faire des collectivités territoriales une locomotive de développement aux niveaux local, provincial et régional.
- L'Initiative Nationale pour le Développement Humain qui a pour but réduire les disparités sociales et territoriales ;
- La Charte Communale et la révision en cours du code des collectivités territoriales pour l'aligner sur les dispositions de la nouvelle constitution et de la loi cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable





# Changements majeurs survenus dans les 6 derniers mois

- <u>L'entrée en vigueur</u> en mars 2014 de la Loi Cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
- La Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable <u>en cours de finalisation</u>.





- Titre (court):
  - INTÉGRATION DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS LA PLANIFICATION ET LA GESTION LOCALES
- **Durée:** 3 ans (avril 2012-avril 2015)
- **Budget total:** 686.900,00 \$ **Budget 2014:** 264 666,45 \$
  - **FEM:** 218 890,00 \$; **MDCE:** 13 096,45 \$ (reliquat 1ère Tranche) + 60 500,00 \$;
  - **PNUD**: 32 680,00 \$
- **Partenaire de mise en œuvre :** Ministère délégué auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement , chargé de l'Environnement
- Parties prenantes : Ministère de l'Intérieur: DGCL, Coordination de l'INDH
- Lieux d'intervention : Régions Souss Massa Drâa, Tadla Azilal et Tanger Tétouan
- Equipe de gestion : DNP, DNAP, CNP, AA

# Objectifs du projet



### **Global (impact):**

Intégrer les objectifs environnementaux mondiaux dans la planification stratégique locale (PCD) et dans les programmes de l'INDH

### Spécifique (effets)

- •Le Renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles d'intégration systématique des considérations environnementales dans la planification stratégique locale (PCD et ILDH);
- L'élaboration d'une stratégie de généralisation;
- •La dissémination de l'information, la gestion des connaissances et la communication.

# Bénéficiaires et groupes cibles



- **Parties prenantes:** Ministère Délégué Chargé de l'Environnement, Ministère Délégué Chargé de l'INDH, Collectivités territoriales, les associations de développement local, points focaux des trois conventions.
- Bénéficiaires
  - Groupes cibles:
  - a) MDCE et MI
  - b) Collectivités territoriales (Région, communes membres des GREET);
  - c) Les ONG et associations de développement locales
  - d) Les organes associés au PCD et IPDH
  - e) OREDD et leur réseau de partenaires (services déconcentrés)
  - Bénéficiaires finaux (indirects)
  - a) Le reste des communes au niveau des régions pilotes ;
  - b) Le reste des régions au niveau national (à travers la mise en œuvre de la stratégie de généralisation).

# Bénéficiaires et groupes cibles

#### **MDCE et MI** à travers:

- Développement des approches et outils d'intégration de l'environnement au niveau local (mise en œuvre au niveau territorial des dispositions des conventions de RIO, de la loi Cadre portant CNEDD)
- Mesures et réformes pour le renforcement du dispositif d'appui et d'accompagnement des collectivités territoriales en matière de planification stratégique intégrant les enjeux environnementaux (étude diagnostic, étude juridique,..);
- Identification des besoins en formation au profit des acteurs locaux intervenant directement ou indirectement dans le processus de planification stratégique locale.







Resilient nations.

# Bénéficiaires et groupes cibles

Collectivités territoriales et associations de développement local à travers :

- l'amélioration des connaissances des thématiques traitées par les trois conventions et lien avec le développement local;
- •la formation sur la démarche et les outils d'intégration de l'environnement dans les PCD et ILDH,
- •la mise à disposition d'outils pour une intégration -selon un processus structuré- des considérations environnementales mondiales,
- •et le renforcement du dispositif d'appui et d'accompagnement technique et méthodologique (organes associés au processus de planification).









### 3. Résultats 2014

# Produits du projets

Produit 1	Le cadre institutionnel pour l'intégration de la gestion de l'environnement mondial dans les programmes de l'INDH et dans la planification et le suivi des PCD est développé.
Produit 2	Les capacités pour l'intégration systématique des cibles environnementales mondiales dans la planification locale sont renforcées.
Produit 3	Des mécanismes de dissémination de l'information, de gestion des connaissances et de communication sont établis et opérationnels pour servir les objectifs du projet

# Cibles (outputs)/indicateurs



PRODUITS	INDICATEURS /CIBLES 2014
Le cadre institutionnel développé.	<ul> <li>Nombre d'outils et de procédures</li> <li>5 outils/procédures développés et adoptés par les acteurs</li> <li>Un mécanisme de coordination entre les institutions clés.</li> <li>Mécanisme de coordination entre les acteurs clé établi dans au moins une des régions pilotes</li> <li>Un système de suivi et une batterie d'indicateurs des avancées vers les cibles de l'environnement mondial (inclus les indicateurs budgétaires) sont établis</li> <li>Un système de suivi et une batterie de 10 indicateurs</li> </ul>
Les capacités des acteurs sont renforcées.	<ul> <li>Nombre d'acteurs clés qui disposent des capacités pour l'intégration des priorités de l'environnement mondial.</li> <li>20 institutions et 200 cadres formés et disposant des outils pour l'intégration des priorités environnementales mondiales</li> <li>Degré d'intégration des priorités de la gestion environnementale mondiale dans l'INDH et les PCD</li> <li>4PCD et 10 ILDH</li> <li>Taux d'augmentation du budget affecté aux actions environnementales</li> <li>10% d'augmentation</li> <li>Une stratégie de généralisation disponible et validée.</li> <li>La stratégie de généralisation</li> </ul>
Des mécanismes de gestion des connaissances et de communication opérationnels	<ul> <li>Des mécanismes de gestion des connaissances mis en place.</li> <li>Actions prioritaires du plan de communication mises en œuvre</li> </ul>

P1: Le cadre institutionnel pour l'intégration de la gestion de l'environnement mondi<u>al dans</u>

les programmes de l'INDH et dans la planification et le suivi des PCD est développé

**C1.1** : 5 outils/procédures développés et adoptés par les acteurs

### **Progrès:**

<u>5 outils/procédures sont en cours de validation correspondants aux étapes d'élabora tiles de la post de la po</u> PCD-ILDH au profit des équipes communales en charge de l'élaboration des PCD et ILDH et des organes associés aux deux processus

Empowered lives.

- Etape 1. Diagnostic prospectif de l'environnement naturel du territoire
- Etape 2. Définition des enjeux environnementaux décisifs de long terme
- Etape 3. Indentification des facteurs-clés d'action et des voies possibles
- Etape 4. Construction de la vision et formulation des objectifs à long terme
- Etape 5. Construction d'un monitoring
- 2 outils/procédures en cours d'élaboration : Cadre de référence et Directives régionales en matière d'intégration de l'environnement dans la planification locale qui vont profiter à l'ensemble des acteurs intervenants dans le processus de planification stratégique locales (depuis le niveau régional au niveau communal) et qui mettent essentiellement l'accent sur les mécanismes de coordination et sur le dispositif d'appui et d'accompagnement pour l'intégration des considérations environnementales mondiales

Source de vérification: Projet de Guide méthodologique, Cadre de ref et directives (projet de sommaire)

**P1:** Le cadre institutionnel pour l'intégration de la gestion de l'environnement mondial dans les programmes de l'INDH et dans la planification et le suivi des PCD est développé



**C1.2:** Mécanisme de coordination entre les acteurs clé établi

### **Progrès:**

- Les GREET (plateforme régionale sur les enjeux environnementaux transversaux )
  ont été mis à contribution pour la validation du plan de renforcement des
  capacités et la programmation des actions de formation prioritaires);
- •Le GREET de Tanger Tétouan a participé à l'atelier de restitution de l'analyse des PCD des 16 communes (11 communes et un groupement) membres du GREET.
- •Le GREET de Tanger Tétouan a participé au symposium régional sur les territoires durables.

Source de vérification: Rapport des ateliers

**C1.3:** Un système de suivi et une batterie d'indicateurs pour le suivi des cibles environnementales globales

**Progrès :** TDR élaborés (étude pour le verdissement du SIC et l'identification des modalités de jonction entre le SIC et le SIRE)

**Source de vérification :** Termes de références

### P1: Le cadre institutionnel pour l'intégration de la gestion de l'environnement mondial dans les programmes de l'INDH et dans la planification et le suivi des PCD est développé

- Prise de conscience de l'importance de l'intégration de l'environnement dans la planification stratégique locale comme étape déterminante pour un ancrage territorial du développement durable par les acteurs au niveau central et région de l'environnement dans la planification stratégique locale comme étape déterminante pour un ancrage territorial du développement durable par les acteurs au niveau central et région de l'environnement dans la planification stratégique locale comme étape déterminante pour un ancrage territorial du développement durable par les acteurs au niveau central et région de l'environnement dans la planification stratégique locale comme étape déterminante pour un ancrage territorial du développement durable par les acteurs au niveau central et région de l'environnement dans la planification stratégique locale comme étape déterminante pour un ancrage territorial du développement durable par les acteurs au niveau central et région de l'environnement durable par les acteurs au niveau central et région de l'environnement durable par les acteurs au niveau central et région de l'environnement durable par les acteurs au niveau central et région de l'environnement durable par les acteurs au niveau central et région de l'environnement durable par les acteurs au niveau central et région de l'environnement du le l'environnement de l'environnement d
- Prise de conscience du rôle déterminant des OREDD dans ce processus;
- Accord sur la nécessité de disposer d'un guide méthodologique unique d'élaboration des plans communaux de développement(harmonisation des outils et des approches d'intégration des aspects environnementaux locaux et globaux);
- Prise de conscience de la nécessité de renforcer le dispositif d'accompagnement des collectivités territoriales pour une planification stratégique intégrant les différentes dimensions du développement durable
- Accord également sur la nécessité d'institutionnaliser la démarche d'intégration de l'environnement dans la planification stratégique locale.







**P2:** Les capacités pour l'intégration systématique des cibles environnementales mondiales dans la planification locale sont renforcées.

**C2.1 :** 20 institutions et au moins 200 cadres disposant des capacités et outillés en matière d'intégration de l'environnement dans la planification stratégique locale



### **Progrès:**

Environ 15 institutions et plus de 200 cadres formés

Des modules de formation prioritaires en cours d'élaboration et planning de mise en œuvre établi avec les acteurs régionaux

**Source de vérification:** Rapports des ateliers de formation, Plan de renforcement des capacités, rapports des ateliers de planification des formations pour 2014 organisés en partenariat avec la GIZ/ACCN

**C2.2 :** 4 PCD et 10 ILDH intègrent les priorités de l'EM

### **Progrès:**

15 PCD de la région Tanger Tétouan analysés et les recommandations de verdissement discutées (9communes+ 1 groupement de 6 communes) Choix d'une ou deux communes dans la RTT imminent

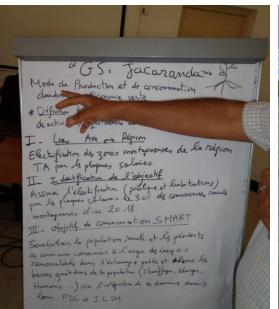
**Source de vérification**: Rapport de présentation des résultats de l'analyse des PCD de la RTT

**C2.3:** Taux d'augmentation du budget affecté à l'environnement

**C2.4:** Stratégie de généralisation

# P2: Les capacités pour l'intégration systématique des cibles environnementales mondiales dans la planification locale sont renforcées (individuelles)

- Amélioration des connaissances sur les conventions de RIO (collectivités territoriales);
- Information sur les dispositions de la loi Cadre portant CNEDD;
- Meilleure maitrise des concepts et principes qui sous-tendent le développement durable (par exple l'environnement n'est plus limité au déchets liquides et solides);
- Lien entre environnement et développement local établi;
- Prise de conscience de l'importance du verdissement des PCD;
- L'environnement est au cœur des préoccupations locales.









P3: Des mécanismes de dissémination de l'information, de gestion des connaissances et de communication sont établis et opérationnels pour servir les objectifs du projet

: Actions prioritaires du plan de communication mises en œuvre

### **Progrès:**

Supports de présentation du projet disponibles

2 bulletins édités Arabe et français

Page en Web en cours de finalisation

Atelier de sensibilisation des décideurs territoriaux organisés à Tanger

**Source de vérification:** Plaquette du projet, Roll up, bulletins, Page Web, Rapport du symposium régional de Tanger

#### P3 en bref

- Importance de la gestion des connaissances: le site web, le guide méthodologique et le catalogue de formation ;
- Besoin exprimé d'échange, de partage des expériences, et de mise en réseau,...









### Situation Financière

Janvier-Juin 2014 (en USD)

Produits	Fonds du Projet		Suivi Financier		% (D/B)
	Solde 01-01-2014	Reçu 2014	Budget 2014	Dépenses 30-06-2014	
P1	9 631,53	37 338,50	37 338,50	6 250,00	16,74%
P2	6992,37	92 370,00	92 370,00	34 285,00	37,10 %
P3	336,58	83 932,95	83 932,95	14 570,00	17,35%
P4	- 0,18	51 025,00	51 025,00	21 790,00	42,70%
Total Projet	16 960,30	(264 666,45 AWP + 60 500,00 reçu du MDCE et sera budgétisé lors de la révision) = 325 166,45	264 666,45	76 895,00	29%







### Groupe d'élus de la région Souss Massa Drâa







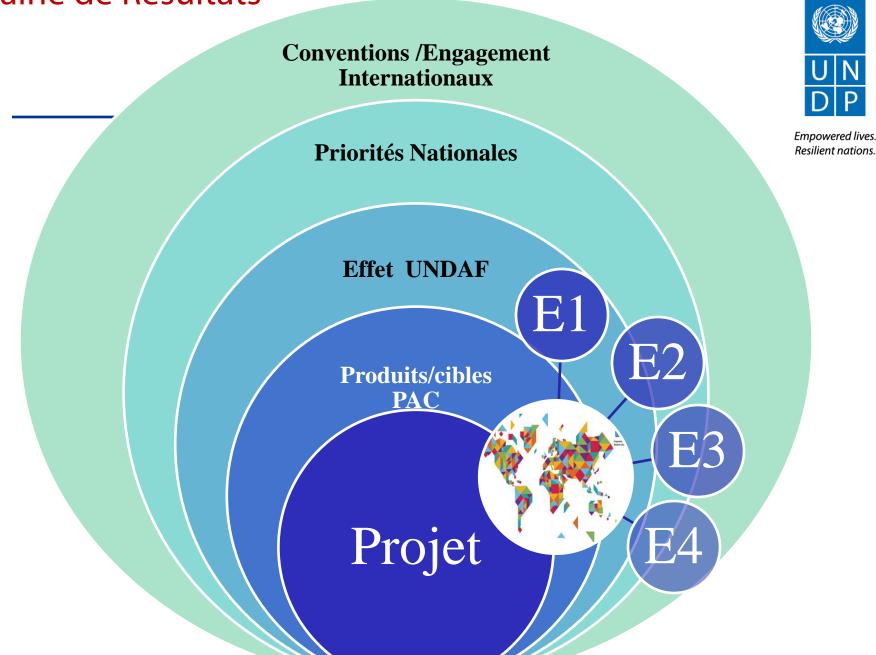


Réseau des acteurs de la Région Tadla Azilal

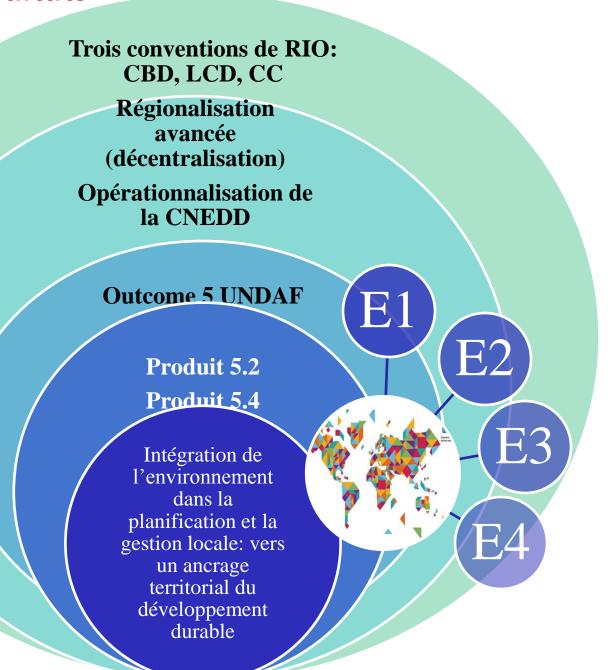


Réseau des acteurs de la Région Tanger Tétouan

### Chaine de Résultats



### Chaine de Résultats





		ightharpoons
ome	Les prescriptions de la « Charte Nationale de l'environnement pour	U

Outcome	Les prescriptions de la « Charte Nationale de l'environnement pour un
UNDAF 5	développement durable » sont mises en œuvre en assurant la cohérence
	entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière
	d'environnement, de changements climatiques, et de gestion des
	risques et en renforçant la convergence territoriale sur les zones et les
	populations les plus vulnérables .

Des plans et projets territoriaux de développement dans les zones ciblées Output du PAC sont mis en œuvre en tenant compte des dispositions de la Charte Nationale UNDAF 5.2 de l'Environnement et du Développement Durable. (CNEDD)

Indicateur 1

Indicateur 2

Effet plan

**PNUD** 

Nb de plans territoriaux mis en œuvre, notamment dans les zones ciblées, ayant intégré les prescriptions de la Charte de l'environnement Taux de réalisation du plan de renforcement des capacités, en matière de

Outcome 1: Growth is inclusive and sustainable, incorporating productive

mobilisation des fonds liés à l'environnement.

capacities that create employment and livelihoods for the poor and stratégique du excluded. OUTPUT 1.4: Scaled up action on climate change adaptation and mitigation across sectors which is funded and implemented

### Progrès vers les produits/Cibles correspondantes de l'UNDAF

**Produit 5.2 :** Des plans et de projets territoriaux de développement dans les zones ciblées sont mis en œuvre en tenant compte des dispositions de la CNEDD



**Cible:** Au moins 14 plans territoriaux intègrent les prescriptions de la CNEDD **Progrès :** 10 Plans communaux de développement ont été analysés au regard de l'intégration de l'environnement , et les propositions pour leur verdissement discutées. (rapport en cours de finalisation)

Produit 5.4: les capacités des acteurs clés pour l'accès au fonds sont renforcées pour accompagner l'opérationnalisation de la CNEDD.

Cible: 90% de réalisation du plan de renforcement des capacités en matière d'Intégration de l'Environnement Mondial au niveau Local

Progrès: Le plan de renforcement des capacités est mis en en œuvre à 60%; les modules de formation prioritaires ont été identifiés et sont en cours d'élaboration (en partenariat avec la GIZ), des formations ont été programmées en appui au processus de verdissement des PCD et ILDH.

# Progrès vers l'effet correspondant de l'UNDAF et les priorités nationales



**Effet UNDAF:** Les prescriptions de la « Charte Nationale de l'environnement pour Resilient nations. un développement durable » sont mises en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, de changements climatiques, et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale sur les zones et les populations les plus vulnérables .

**Priorité Nationale:** Opérationnalisation de la CNEDD et la déclinaison territoriale de la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable.

### **Progrès:**

Le projet contribue par:

la sensibilisation et l'information des acteurs au niveau local sur les dispositions de la loi cadre portant charte nationale de l'environnement et du développement durable;

La préparation de la deuxième génération de plans communaux de développement intégrant l'ensemble des dimensions du développement durable





L'institutionnalisation de la démarche et des outils d'intégration de l'environnement dans la planification stratégique locale va contribuer de façon substantielle à l'ancrage territorial du développement durable.

Les actions menées par le projet dans les régions pilotes préparent les acteurs à une deuxième génération de plans communaux de développement basé sur les principes du développement durables « PCDD »



# Renforcement de Capacité (partenariat avec GIZ)

- TDR élaboré et étude lancée pour l'élaboration d'un plan de renforcement de
- Un plan de renfoncement des capacités individuelles et institutionnelles a été élaboré et validé avec les acteurs clé au niveau central (2 réunions) et dans les trois régions pilotes (1 atelier/région; GREET et Agents de Développement Provinciaux);
- Des modules de formation prioritaires ont été identifiés, sont en cours d'élaboration (7 modules);
- Le planning de la formation arrêté par les acteurs au niveau local et seront mis en œuvre avec la GIZ RSM et RTA), la DPCC (sur toutes régions du Maroc/formation de formateurs, APS et ADELMA (30 communes dans la région de Tanger), GIZ/PGPE sur la RTT;
- Plus de 15 modules seront repris (en cours) sous un canevas standard et constitue l'ébauche d'un catalogue de formation sur l'intégration de l'environnement au niveau local.













Empowered lives.

# Renforcement de Capacité (partenariat avec GIZ)

- CPS élaboré et lancement imminent par la DPCC d'une formation de l'environnement dans la formateurs sur la démarche d'intégration de l'environnement dans la planification stratégique locale /mise en place de pools de compétences au niveau des 16 régions nationales (225 bénéficiaires). La formation 3 jours visant essentiellement les Agents Provinciaux de Développement portera sur 4 modules:
- Module 1 : Rôle des collectivités territoriales dans l'opérationnalisation de la loi cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
- Module 2 : Démarches et outils du diagnostic territorial intégrant les enjeux environnementaux
- Module 3 : Démarches et outils de la planification stratégique intégrant les enjeux environnementaux
- Module 4: Suivi et évaluation















- Plusieurs réunions du comité de suivi élargi (validation de l'AWP, validation des TDR des études lancées en 2014, étude juridique, plan de renforcement des capacités,...);
- Suivi des recommandations de l'audit;
- Suivi des recommandations des revues;
- Réunion du comité de pilotage prévue en juillet 2014.

# 6. Gestion des Risques



### Risques mis à jour

### **Actions / Recommandations**

Opérationnel

Risque 1:

Les structures de gestion du projet ne permettent pas la bonne mise en œuvre du projet Catégorie du risque : Standard

Risque 2:

La coopération entre les parties prenantes du projet est inefficace pour la mise en œuvre de tous les aspects relatifs au projet Catégorie du risque : Standard

Risque 3 Le MEMEE ne peut pas fournir l'appui nécessaire à travers l'implication des services extérieurs Catégorie du risque : Classé L'ensemble du dispositif de mise en œuvre du projet est en place et ses TDR clairement établis.

Les principaux partenaires ont désigné des points focaux pour les représenter au sein du comité de suivi du projet ; Des réunions périodiques de coordination et de concertation sont organisées régulièrement; le comité de suivi est renforcé par les autres services concernés du MEMEE et du MI.

Des Groupes de Travail Régionaux (GREET) et les comités de suivi opérationnel sont mis en place et leurs tâches clairement définies.

Le MEMEE dispose d'une représentation au niveau régional : les Services régionaux de l'Environnement et les OREDD, qui appuient la mise en œuvre des différents aspects du projet au niveau local.

# 6. Gestion des Risques



### Risques mis à jour

### **Actions / Recommandations**

Organisationnel

Risque 1

Description: Le Ministère de l'Intérieur et le MEMEE font face à des difficultés pour poursuivre leur coopération pour l'intégration des questions d'environnement mondial dans l'INDH et les PCD

Catégorie du risque : Classé

Risque 2:

Description: La coopération entre la DGCL et le coordination de l'INDH fait face à des contraintes durant la mise en œuvre du schéma directeur du renforcement des capacités au niveau local.

Catégorie du risque : Classé

La coopération entre les différents départements pour l'intégration des enjeux environnementaux dans les processus de développement n'est plus une option, mais une obligation (nouvelle constitution, Charte nationale de l'Environnement et du Développement durable, la déclaration du Gouvernement, l'instauration d'une division Environnement au sein de la DGCL).

Direction de la Formation des Cadres administratifs et Techniques centralise tous les efforts et programmes de formation du Ministère de l'Intérieur et de ce fait assure le lien entre la DGCL et la coordination de l'INDH en matière de formation.

Réglementaire

Risque 1:

Le CPDH et le CLDH n'utilise pas les procédures développées par le projet pour la planification locale et provinciale

Catégorie du risque : Standard

Catégorie du risque : Majeur

Risque 2

Description: Le nouveau code des collectivités locales ne tient pas compte des aspects relatifs aux enjeux environnementaux mondiaux

Le guide de l'INDH sur la gestion environnementale et sociale est en cours de révision et le MEMEE, à travers la DEPP et le projet, participe activement à sa révision pour intégrer les aspects environnementaux mondiaux. Les chargés de l'environnement au niveau provincial sont impliqués dans le CB2

# 6. Gestion des Risques



Autres risques identifiés	Actions / Recommandations
le retard engendré dans la finalisation des outils méthodologiques va impacter l'intervention dans les communes pilotes	Le choix des communes pilotes va se faire rapidement et minutieusement (l'équipe de la commune doit être rodée au processus de planification, le président et le conseil doivent être favorables à l'exercice)
La GIZ n'a pas démarré l'analyse des PCD dans les RSM et Tadla Azilal (plan d'opération pas encore validé)	Procéder directement au choix de communes pilotes. Conduire l'analyse des PCD dans ces deux régions en parallèle avec le processus d'appui et d'accompagnement des communes pilotes; le but étant la formationaction
	Pour l'institutionnalisation des outils/procédures et autres produits du projet (plan de renforcement des capacités), l'implication de la DPE doit être renforcée à ce stade du projet.





- Page Web (hébergement dans le site du MDCE imminent);
- Guide méthodologique, Cadre de référence et directives; (en cours)
- Catalogue de formation (en cours);
- Etude juridique;
- Analyse des PCD de 11 communes dans la Région de Tanger Tétouan;
- Plan de renforcement des Capacités.





- Procéder rapidement à la sélection des communes pilotes dans les 3 régions dans les meilleurs délais, afin de démarrer le processus d'accompagnement pour le verdissement des PCD;
- II. Présenter les résultats du projets au niveau de la coordination de l'INDH; et impliquer les représentants de la coordination de l'INDH aux missions de terrain;
- III. Préparer un tableau récapitulatif de l'ensemble des formations dispensées dans le cadre du projet en précisant le profil et le nombre de bénéficiaires.
- IV. Utiliser en priorité les fonds GEF.